



temps partiel conge parental d'education

Par **pacpac**, le **10/01/2013** à **23:04**

je suis actuellement en temps partiel 80% suite à la naissance de mon deuxième enfant (congé parental d'éducation) je travaille 4 jours sur 5 après signature d'un accord avec mon employeur en novembre 2012 mais celui veut le modifier maintenant et me faire travailler 5 jours. A t il le droit de modifier notre accord en cours ? si oui je n'ai plus aucun intérêt d'être à 80 % (c'était à la base pour m'occuper de mes enfants !) est ce que je peux reprendre à temps plein merci

Par **P.M.**, le **10/01/2013** à **23:09**

Bonjour,
Puisqu'il y a eu accord écrit, comme il se doit, l'employeur ne peut pas le modifier maintenant sans votre approbation...

Par **pacpac**, le **10/01/2013** à **23:11**

merci pour votre réponse